Bureau Veritas Exploitation SAS
ISNEAUVILLE
190 rue François Jacob
76230 ISNEAUVILLE France
Téléphone : 02 35 59 46 00
Mail : yoann.ribeiro@bureauveritas.com

A l'attention de UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS
UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS
40 Bld Stalingrad
76120 LE GRAND QUEVILLY

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
https://bvlink.bureauveritas.com/

Rapport de vérification générale périodique des engins de terrassement

CHARGEUSE HYUNDAI HL740TM-9A N° HHKHLN06VE0000101

AVEC ECART

Intervention du 12/05/2025

Coordonnées du site :
Nom du site : UTE VESTA - Chargeuse
Latitude : 49.4302
Longitude : 1.0336

Lieu d'intervention : UTE VESTA
40 Bld Stalingrad
76120 LE GRAND QUEVILLY

Numéro d'affaire : 8180267
Référence du rapport : 8180267/352.1.1.R
Rédigé le : 12/05/2025
Par : Yoann RIBEIRO
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle est mentionnée : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la règlementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le déréglage des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défectuosités constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications, y annexer le présent rapport et le tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.
Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes / Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M.ESSE.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

CHARGEUSE : 1

Fiche n° 1 : Localisation : UTE VESTA
Marque: HYUNDAI Type: HL740TM-9A n°série: HHKHLN06VE0000101

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Copyright BUREAU VERITAS

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | UTE VESTA - Chargeuse

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : CHARGEUSE

Localisation : UTE VESTA

Marque : HYUNDAI
Type : HL740TM-9A
N° de série : HHKHLN06VE0000101
Année de fabrication : 2015

Point vérifié	*Actions à entreprendre*
6.2a- Gyrophare	**Remettre en état de fonction le feu à éclat**
Code Obs. :	*Date de 1er signalement:*
BM/250123/094255/0	*25/01/2023*
10.12- Frein de stationnement	**Remettre en état le bouton du frein de parc**
Code Obs. :	*Date de 1er signalement:*
YR/120525/092152/0	*12/05/2025* NOUVEAU



Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	**CHARGEUSE**	**N° série :** HHKHLN06VE0000101
	Marque : HYUNDAI	

	Type : HL740TM-9A **Année de fabrication :** 2015	**Texte de référence :** Arrêté du 5 mars 1993 modifié
	Localisation : UTE VESTA	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M ESSE

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) :	**Hydraulique, Thermique**	Carburant :	**Gazole**
Compteur horaire :	**12580**	Marquage Constructeur :	**CE**

Avertisseur(s)

Sonore(s) :	**Translation, Recul**

Équipements

Désignation :	**Benne preneuse**	Vérifié :	**Oui**

Marque :	**TREVI BENNE**	Type :	**FRONT-A-RIB-TO**
N° de série :	**Y0449**	Capacité (kg) :	**2300**

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	CHARGEUSE	N° série : HHKHLN06VE0000101
	Marque : HYUNDAI	

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

Suspentes

A Aspects documentaires

- A.2 Affichage capacité
- A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)
- A.6 Capacité des équipements interchangeables
- A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation
- A.11 Identification de l'accessoire

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

1 Accès installes à demeure

- 1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite
- 1.2 Autres accès pour entretien et vérification

3 Charpente

- 3.3 Lests et contrepoids (constitution, fixation, arrimage)
- 3.9 Ossature, flèche, bras, balancier, tourelle

4 Châssis

- 4.4 Organes de roulement (chenilles, pneumatiques, ...)
- 4.8 traverses, longerons, châssis

5 Source d'énergie

- 5.1 Dispositif de séparation générale
- 5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs

6 Eclairage incorporé à l'appareil

- 6.2a Gyrophare
- 6.2b Eclairage de signalisation (code de la route)
- 6.2c Phare(s) de travail

7 Cabine - poste de conduite

- 7.1 Chauffage
- 7.2 Constitution, fixations, plancher
- 7.3 Protection contre les chutes de hauteur
- 7.5 Protection de l'opérateur
- 7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
- 7.7a Ceinture de sécurité
- 7.7b Siège
- 7.8a Vitrages
- 7.8b Essuie-glace
- 7.8c Rétrovision (miroir, caméra)
- 7.9 Eclairage cabine

8 Organes de service et de manoeuvre

- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...)
- 8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
- 8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre
- 8.7a Avertisseur sonore
- 8.7b Avertisseur lumineux
- 8.16 Protection contre les manoeuvres involontaires

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension

- 9.6 Dispositif d'attache rapide
- 9.7 Accessoires - Outils

10 Mécanismes

- 10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
- 10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
- 10.9 Protection des organes mobiles de transmission
- 10.12 Frein de stationnement
- 10.13 Freins d'orientation
- 10.16 Freins de translation

11 Dispositifs de sécurité

- 11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (hors extensions de stabilisateurs)
- 11.39 Dispositifs d'immobilisation et d'arrimage (transport)
- 11.40 Sécurité de siège ou dispositif équivalent

«Référentiel» ENGINS DE TERRASSEMENT HORS LEVAGE 6

Copyright BUREAU VERITAS